

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)
5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

COMPTA OUEST
20 RUE DES NAVIGATEURS
ATELIER LE TRAPEZE LOCAL E1
97434 SAINT GILLES LES BAINS

V/REF :
N/REF : 2011 B 1080 / 2016-A-3910

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE SAINT-DENIS (REUNION) certifie qu'il a reçu le 23/08/2016, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 05/08/2016
- Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société "& CONCEPT STORE", société à responsabilité limitée, en société SAS

Concernant la société

SARL &
Société à responsabilité limitée
4 Ruelle Mazeau
Angle de la rue Jean Châtel Et la
97400 Saint-Denis

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-3910 le 26/08/2016
R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 533 076 626 (2011 B 1080)

Fait à SAINT-DENIS le 26/08/2016,

LE GREFFIER





ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)
5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

SARL &

4, Ruelle Mazeau
Angle de la rue Jean Châtel Et la
97400 Saint-Denis

Date Chrono : 26/08/2016

Type de document : Rapport du commissaire à la transformation

N° de Gestion : 2011 B 1080

N° de dépôt : 2016A3910

Siren : 533 076 626



GED00273900

2016/A/3810

SARL « & CONCEPT STORE »

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation
de la société « & CONCEPT STORE »**

**société à responsabilité limitée,
en société SAS**

Cabinet ACP
Société de Commissariat aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de la Réunion
53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation
de la société « & CONCEPT STORE »,
société à responsabilité limitée,
en société SAS**

Aux associés,

En qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire aux comptes à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de commerce par décision unanime des associés de la société « & CONCEPT STORE » (Siren : 533 076 626) en date du 04 Août 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- d'évaluer les biens composant l'actif social de la société et les éventuels avantages particuliers,
- d'établir le rapport sur la situation de la société.

Nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social de la société et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Notre mission prend fin avec le dépôt du présent rapport, il nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.

La transformation prendra effet à la date de la décision approuvant l'opération de transformation.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en oeuvre les diligences relatives que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Société à Responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis

ACP

53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Cette doctrine requiert la mise en oeuvre de diligences qui ont consisté:

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

- à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, ni sur les avantages particuliers, aucun avantages particuliers n'étant stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint Denis, le 05 Août 2016

Le Commissaire aux comptes,
Le Commissaire à la transformation,

Cabinet ACP

ACP
Société de Commissariat aux comptes
SARL au capital de 7 500 €
53, rue Victor Mac Auliffe
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00031 - APE : 6920 Z

Patrick PATCHEZ

Société à Responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis